

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1960.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour
1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

ARMÉES

IV. — Section Marine.

Par M. André MONTEIL

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Sliman Belhabich, Jean Berthoin, le Général Antoine Béthouart, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Gaston Defferre, Roger Duchet, Claude Dumont, Edgar Faure, le Général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Edouard Le Bellegou, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Etienne Le Sassier-Boisauné, Louis Leygue, Roger Marcellin, Ali Merred, Pierre Métayer, François Mitterrand, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Labidi Neddaf, François de Nicolay, Jean Noury, Henri Parisot, Jean Périquier, le Général Ernest Petit, Guy Petit, Edgard Pisani, Benaïssa Sassi, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 866, 886 (annexe 45), 924 et in-8° 194.

Sénat : 38 et 39 (tome III, annexe 41) (1960-1961).

I. — Préambule.

Le budget qui nous est présenté pour 1961 s'inscrit dans les perspectives de la loi-programme d'équipement militaire en cours de discussion devant le Parlement.

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a eu récemment l'occasion de faire connaître son sentiment sur cette loi-programme, en particulier quant à ses incidences sur la politique générale du pays.

Aujourd'hui, la discussion du budget des Forces armées l'a conduite à examiner de plus près certains aspects techniques de cette loi en ce qui concerne la Marine.

*

* *

Le fait essentiel, c'est que la Marine va, au cours de ces cinq années, « prendre le virage atomique », et il s'agit là, sur le plan technique, d'une révolution aussi importante que le remplacement de la voile par la vapeur et l'hélice voici cent ans.

Parallèlement, la nouvelle mission de « dissuasion » assignée à la Marine, en plus de ses missions traditionnelles, lui impose, sur le plan stratégique, des efforts nouveaux.

Or, malgré ce surcroît considérable de charges et de responsabilités, la Marine ne se voit allouer qu'un pourcentage très modeste des crédits de la Défense nationale. Ce pourcentage n'est que de 14,65 % en 1961, alors qu'il était de 15 % en 1960.

Signalons en passant que le budget américain de la Défense consacre 30,5 % de ses crédits à la Marine, et le budget britannique 24,4 %, ce qui semble indiquer chez les dirigeants de ces pays une conception plus équilibrée des impératifs stratégiques de l'heure présente.

N'oublions pas que la guerre atomique totale ou partielle n'est pas la seule forme probable de conflit et que, plus vraisemblable-

ment, nos forces armées auront à faire face à des conflits « marginaux » subversifs, ou autres, justiciables des armes classiques.

Il ne faudrait pas oublier que la quasi-totalité de notre armée se trouve en Afrique du Nord et que la marine est responsable de la sécurité de ses liaisons avec la Métropole. Que se passerait-il en cas d'attaque de nos transports de troupes en Méditerranée par des sous-marins « inconnus », opérant en force ? Sommes-nous en mesure d'y parer ? Votre Commission voudrait en avoir l'assurance.

II. — Aspects financiers du budget 1961.

Nous commenterons très succinctement l'aspect financier du budget de la marine pour 1961, notre collègue M. Courrière l'ayant déjà remarquablement analysé au nom de la Commission des Finances.

Cependant, votre attention doit être attirée sur le déséquilibre entre le titre V (Dépenses d'équipement : 41,4 %) et le Titre III (Dépenses de fonctionnement : 58,6 %). Les deux termes du pourcentage devraient être à peu près égaux dans un budget bien équilibré.

Le total des autorisations de programme pour 1961 se monte à 1 milliard 382 millions de nouveaux francs et les crédits de paiement à 2 milliards 463 millions de nouveaux francs, ce qui, par rapport au budget 1960, fait apparaître au titre V une légère augmentation des autorisations de programme et, en revanche, une réduction de l'ensemble des crédits de paiement.

Soulignons également que le montant des reports de 1959 sur 1960 reste inférieur à 4 % des crédits alloués, ce qui est satisfaisant. Enfin, le total des autorisations de programme pour les études des armes nouvelles accuse une augmentation de 6,3 % par rapport à 1960. Si l'amendement adopté par l'Assemblée Nationale à l'article premier de la loi de programme relative à certains équipements militaires était adopté définitivement, une autorisation de programme spéciale de 120 millions de nouveaux francs serait affectée à l'engin balistique du sous-marin atomique, et apporterait, dès 1961, au budget présenté un supplément de crédits de paiement de 10 millions de nouveaux francs.

III. — Situation de la Flotte.

Programme de constructions neuves.

Le tonnage total de la Flotte en service est de 270.000 tonnes, auquel il faut ajouter 97.700 tonnes en construction ou en achèvement, soit 29 bâtiments. Nous sommes loin des 540.000 tonnes du Statut Naval qui avait été défini en 1952 par les Accords de Lisbonne, objectif qui fut ramené en 1955 à 360.000 tonnes, en raison des impératifs financiers.

La tranche navale 1961 est de 14.000 tonnes et comprend, d'une part, au titre de la loi-programme :

— 2 sous-marins classiques de 750 tonnes.

D'autre part, au titre des crédits non programmés :

— 1 ravitailleur d'escadre ;

— 2 annexes hydrographiques ;

— 30 engins de débarquement L. C. M.

Si l'on considère que la tranche navale 1960 n'a été que de 12.100 tonnes, alors qu'un minimum de 20.000 tonnes par an serait nécessaire, il y a lieu de concevoir de sérieuses inquiétudes sur le maintien de notre potentiel naval dans les années à venir.

La Commission a pris note que l'achèvement de certaines constructions neuves, notamment des porte-avions et du porte-hélicoptères, a subi du retard par rapport aux prévisions initiales en raison de l'insuffisance des crédits de paiement inscrits dans les précédents budgets.

IV. — Aéronavale.

La situation dans ce secteur apparaît un peu plus favorable. Notre Aéronavale sera dotée progressivement d'excellents appareils français, parmi lesquels le Breguet *Alizé* antisous-marins, et l'*Etendard IV*, tous deux embarquables sur porte-avions.

Le budget 1961 comporte la fabrication de la deuxième tranche d'avions *Etendard IV* et le démarrage de la tranche de 27 avions patrouilleurs antisous-marins *Breguet 1150* adoptés par l'O. T. A. N.

Sur ce plan encore, il est regrettable de constater que l'étalement des fabrications, rendu inévitable par la faiblesse du dispositif financier, ait entraîné un retard important dans la livraison de la première tranche des *Etendard IV*.

V. — Personnels militaire et civil.

L'effectif du personnel militaire de la Marine s'élève à 80.400 officiers et marins, chiffre à peu près stable et suffisant pour honorer les plans d'armement.

De même que pour les années passées, le recrutement des officiers de marine et des ingénieurs mécaniciens n'est guère satisfaisant. Au dernier concours de l'Ecole Navale, il n'y eut que 170 candidats pour 68 places ; à l'école des ingénieurs mécaniciens, 53 candidats pour 20 reçus. On espère que la situation s'améliorera légèrement cette année. En fait, des mesures devront être prises pour revaloriser la condition des personnels militaires si l'on veut que les matériels de plus en plus compliqués et coûteux de la Marine soient servis par du personnel de haute qualité.

Un gros effort est à faire, notamment en vue d'améliorer l'avancement des Equipages de la Flotte jusqu'ici fort défavorisés par rapport aux personnels de l'armée de terre et surtout de l'armée de l'air.

En ce qui concerne les personnels civils, le plein emploi paraît assuré, dans les trois années qui viennent, dans les arsenaux et établissements métropolitains. Cependant, l'effectif global, qui est de 37.850 personnes, sera réduit en 1961 de 320 ouvriers provenant principalement de Bizerte.

VI. — Infrastructure.

Le budget de 1961 est sur ce chapitre en réduction de 13 % sur celui de 1960.

Les principales dépenses portent sur l'achèvement de Mers-el-Kébir (6,8 millions de nouveaux francs), les écoles (12 millions de nouveaux francs), l'arsenal de Toulon (4 millions de nouveaux francs), les bases d'Outre-Mer (2,5 millions de nouveaux francs), les bases de l'aéronavale (17,7 millions de nouveaux francs).

Nos bases aéronavales du Maroc sont en cours de repliement ; l'opération sera achevée en 1963.

VII. — Etudes, recherches, prototypes.

Les autorisations de programme pour ce chapitre s'élèvent à 80 millions de nouveaux francs, soit 10 millions de plus qu'en 1960.

Ces crédits couvriront les dépenses d'expérimentation des armes nouvelles, telles que les engins « Masurca » (engin supersonique anti-aérien) et « Malafon » (torpille planante à tête chercheuse) et les matériels de détection et de navigation.

VIII. — Conclusion.

Tel qu'il se dessine dans le cadre de ce budget, l'avenir de la Marine n'apparaît guère sous un jour brillant.

La loi-programme 1960-1964, dans sa présentation actuelle, ne consacre que 947 millions de nouveaux francs aux constructions neuves de navires de combat, ce qui permet, en tout et pour tout, la construction, en cinq ans, de 3 frégates lance-engins, et 3 sous-marins, dont un à propulsion nucléaire.

La Marine a dû renoncer, au titre du plan 1960-1964, au troisième porte-avions pourtant si nécessaire.

A notre avis, la loi-programme aurait dû comporter au minimum 6 frégates lance-engins, 6 sous-marins de chasse à hautes performances, 1 sous-marin atomique et 1 porte-avions de 30.000 tonnes.

Nous constatons enfin que le Gouvernement reste discret sur la possibilité d'utiliser les avions *Etendard IV* des deux porte-avions *Foch* et *Clemenceau* comme éléments de la force de « dissuasion », en attendant la mise en service encore lointaine du premier sous-marin atomique.

Aurait-on rencontré des difficultés techniques particulières pour réaliser une bombe A, adaptable aux *Etendard IV* ? Dans ce cas, il faudrait prévoir les études et les crédits indispensables pour les surmonter au plus tôt.

En définitive, votre Commission estime que le budget « Marine » pour 1961 est entaché d'insuffisances sous bien de ses aspects : les

crédits alloués permettent à la Marine, non pas de se développer, mais de survivre dans la médiocrité, en attendant les jours meilleurs — s'ils viennent — de la deuxième loi-programme !

Néanmoins, compte tenu des difficultés financières de l'heure, ces incertitudes sur le règlement du problème algérien, qui compliquent singulièrement pour le Gouvernement l'établissement du budget, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces Armées, sans enthousiasme et sans illusion, donne un avis favorable au budget de la Marine.